

Déclaration liminaire des élus de Solidaires Finances Publiques au Comité Technique Local du 13 janvier 2015 (après-midi)

Monsieur le Président,

Les horaires d'ouverture au public constituent le point essentiel de l'ordre du jour de ce comité technique local.

En envisageant d'assouplir les horaires d'ouverture au public, la Direction Générale ne fait que régulariser la plupart des aménagements locaux mis en œuvre ou en perspective.

En faisant cela, elle s'attaque au thermomètre sans combattre les causes réelles de la fièvre !

Les mesures annoncées dans la circulaire du 22/10/2014 sont les suivantes :

- harmonisation des horaires de toutes les structures (y compris la caisse) d'un même centre,
- ouverture minimale 24 h/4 jours (au lieu de 30h) si la commune comporte plus de 10 000 habitants,
- ouverture minimale 16 h/hebdomadaire (au lieu de 4 j. minimum) si la commune comporte moins de 10 000 habitants

Parallèlement, l'amplitude horaire serait augmentée pendant les pics d'activité, et l'information du public serait renforcée.

Si ces évolutions permettent plus de fermetures, souvent souhaitées et attendues par les agents, elles ne règlent en rien les problèmes de fond. Elles pourraient même contribuer à concentrer les flux d'usagers et accroître les tensions. Il fut un temps où les services recevaient le public pendant deux demi-journées par semaine en dehors des pics de réception; désormais l'affluence est permanente et les agents n'ont même plus le temps ni de se former aux évolutions de la législation, ni de souffler !

Pour Solidaires Finances Publiques, dans un contexte où agressions verbales voire physiques, menaces, insultes, incivilités se multiplient, allant même jusqu'à la destruction des locaux comme à Morlaix, il est urgent et nécessaire de donner à tous les agents qui assurent la réception, le téléphone, le traitement des contentieux, les demandes de délais et remises, des conditions de travail correctes et sécurisées.

Les agents sont tous en première ligne face au mécontentement des usagers, exacerbé par le contexte d'actualité et deviennent, injustement, l'exutoire des colères et des ressentiments.

Il faut donc que l'administration et le Ministère prennent toute la mesure de la situation et identifient les causes profondes d'une dégradation croissante :

- multiplication des annonces médiatiques et des mesures fiscales au fil de l'eau, avec un impact sur de nombreux contribuables en difficulté économique,

- suppressions d'emplois dans tous les services, concentration des missions et des sites, absence de formation et insuffisance de soutien, isolement de certains postes,
- surestimation de l'appropriation par les usagers de la dématérialisation,
- non prise en compte des conditions de travail et d'accueil dans la conception des locaux administratifs, insuffisance des mesures de prévention, l'administration ne tire aucun enseignement concret des incidents et des signalements.

Au niveau local, vous nous soumettez vos propositions prises par rapport aux éléments transmis par les chefs de service:

- le constat pour chaque poste de l'adaptation ou pas des horaires d'ouverture au public.
- les difficultés éprouvées en terme de mobilisations des personnels à ces tâches, au regard de la gestion du temps travaillé.
- l'identification particulière des éléments locaux justifiant une période ou journée plus forte en terme de fréquentation du public (jour de marché par exemple)
- les horaires les plus chargés en terme d'affluence au guichet ainsi que la vérification de la justification des horaires avancés pour l'ouverture le matin et en début d'après-midi notamment.

Ces documents ainsi que le compte rendu des échanges auraient dû figurer dans les documents de travail de ce comité technique.

Or, seuls les tableaux récapitulatifs des propositions des services et de celle de la direction nous ont été transmis.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le changement des horaires d'ouverture au public ainsi que l'examen de la fiche d'impact doivent au préalable être soumis au CHSCT.

En effet, la modification des horaires d'ouverture au niveau départemental constitue « un projet d'aménagement important modifiant les conditions de travail des personnels » au sens de l'article 57 du décret du 28 mai 1982 modifié.

Sur le fond, ces nouveaux horaires d'ouverture vont peut-être permettre aux agents de souffler, mais pas forcément d'exercer leurs missions dans de meilleures conditions. Il n'est pas évident non plus que la modification des horaires d'ouverture soit profitable à l'ensemble des usagers de notre département.

Solidaires Finances Publiques revendique un service public fiscal, foncier et de gestion publique de qualité et de proximité sur l'ensemble du territoire.

Pour ces raisons, nous ne pouvons que voter contre les propositions présentées ce jour.

Les élus de Solidaires Finances Publiques au comité technique :

*Pascal AUGÉAT-MALTER – Valérie DE PALMA – Nadine ROGER
Jean-François DURET – Hassan LARIBIA – Michèle LEVESQUEAU*